

Programmes de l'UE : transformer l'essai



**FABIEN FIVAZ, CONSEILLER AUX ÉTATS
MEMBRE DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

La Suisse est donc de retour dans Horizon Europe ! Une année après la fin des négociations avec l'UE, la réassociation de la Suisse au programme européen de recherche et d'innovation a été actée le mois dernier. Les nouvelles réjouissantes des bourses obtenues par nos scientifiques auprès du Conseil européen de la recherche tombent déjà, confirmant la qualité de nos hautes écoles.

Le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation peut être reconnaissant envers le Conseil fédéral, qui a, dans ce dossier, non seulement dit ce qu'il allait faire mais aussi fait ce qu'il avait dit. Le Parlement a aussi pris ses responsabilités : il a approuvé un important crédit complémentaire au budget 2025 et peut désormais confirmer, dans le projet de budget 2026, la contribution obligatoire pour la participation à Horizon Europe.

Mais il nous faut maintenant transformer l'essai. En effet, la participation à long terme de la Suisse à Horizon Europe et aux programmes suivants dépend du destin des nouveaux accords bilatéraux. L'association à Erasmus+ est, elle aussi, intimement liée à ce paquet d'accords.

Les Bilatérales III représentent un facteur de stabilisation indispensable. Si elles entrent en vigueur, le domaine FRI ne sera plus l'otage des discussions politiques entre Berne et Bruxelles. De quoi motiver les actrices et les acteurs du secteur à s'engager dans les débats à venir.

P. 2

BILATÉRALES SUISSE – UE

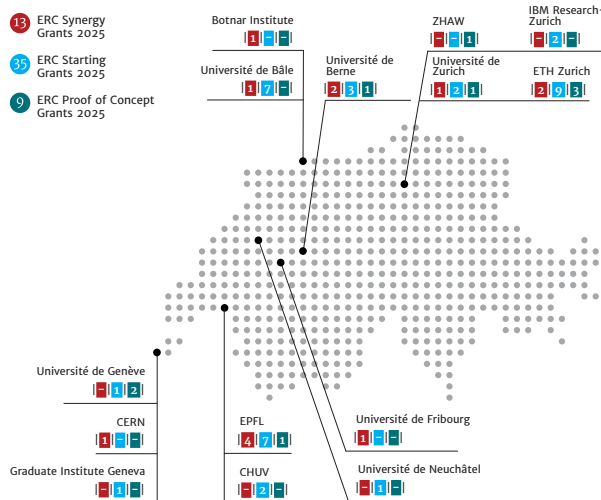
Avec l'accord sur les programmes de l'UE, la Suisse retrouve la Champions League

Avec la signature de l'accord sur les programmes de l'UE, les chercheuses et chercheurs, ainsi que les actrices et acteurs de l'innovation suisses, peuvent enfin, après quatre ans, participer à nouveau aux appels d'offres des programmes de financement de l'UE.

P. 3

FAITS & CHIFFRES

Départ réussi pour les chercheuses et les chercheurs suisses après l'association à Horizon Europe



P. 4

BUDGET 2026 AVEC PITF 2027-2029 Un budget conforme au Message FRI

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE La CSEC-N souhaite introduire de nouveaux compléments de titre

MINT

La CSEC-E favorable à des filières de bachelor intégrant la pratique

Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2025

BILATÉRALES SUISSE – UE

Avec l'accord sur les programmes de l'UE, la Suisse retrouve la Champions League

Avec la signature de l'accord sur les programmes de l'UE, les chercheuses et chercheurs, ainsi que les actrices et acteurs de l'innovation suisses, peuvent enfin, après quatre ans, participer à nouveau aux appels d'offres des programmes de financement de l'UE. Malgré cette bonne nouvelle, il convient de ne pas oublier que l'accord fait partie du paquet d'accords « Bilatérales III » entre la Suisse et l'UE. Le peuple aura donc le dernier mot.

Le 10 novembre 2025, le conseiller fédéral Guy Parmelin et la commissaire européenne Ekaterina Zaharieva ont signé à Berne l'accord sur les programmes entre la Suisse et l'UE (EUPA). La Suisse est ainsi associée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, aux programmes Horizon Europe, Euratom et Digital Europe. En outre, l'EUPA ouvre la voie à une association au projet de fusion nucléaire ITER en 2026, au programme européen Erasmus+ en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en 2027, ainsi qu'au programme de santé EU4Health, qui fait partie du nouvel accord sur la santé inclus dans le paquet.

Les programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation sont les plus complets et les plus renommés au monde. Grâce à l'association de la Suisse, les chercheuses et les chercheurs, ainsi que les innovatrices et les innovateurs de notre pays, peuvent participer pleinement aux appels à projets d'Horizon Europe, du programme Euratom et du programme Digital Europe. Et peuvent diriger et coordonner des projets prestigieux. Leurs coûts sont financés par la Commission européenne. En contrepartie, la Suisse verse chaque année une contribution obligatoire à l'UE. En outre, la Suisse obtient des droits de participation à l'organisation de l'Espace européen de la recherche et peut collaborer activement au sein des comités de programme.

Un ticket pour la saison plutôt que pour un match

L'accord sur les programmes de l'UE fait partie du paquet d'accords « Bilatérales III » négocié entre la Suisse et l'UE et est, en tant que tel, appliqué de manière anticipée. Ainsi, le maintien de l'association de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE dépend directement de l'entrée en vigueur de l'ensemble du paquet, qui a été soumis à la consultation jusqu'à fin octobre 2025. Les hautes écoles suisses et les organisations d'encouragement de la recherche ont également pris position sur le projet mis en consultation. Elles soulignent que les nouveaux accords sont indispensables pour préserver la voie bilatérale éprouvée et garantir la participation à long terme de la Suisse aux programmes de formation, de recherche et d'innovation de l'UE. La mise en réseau internationale des chercheuses et chercheurs et des actrices et acteurs de l'innovation garantit l'excellence de la place scientifique suisse et contribue au développement économique positif du pays.

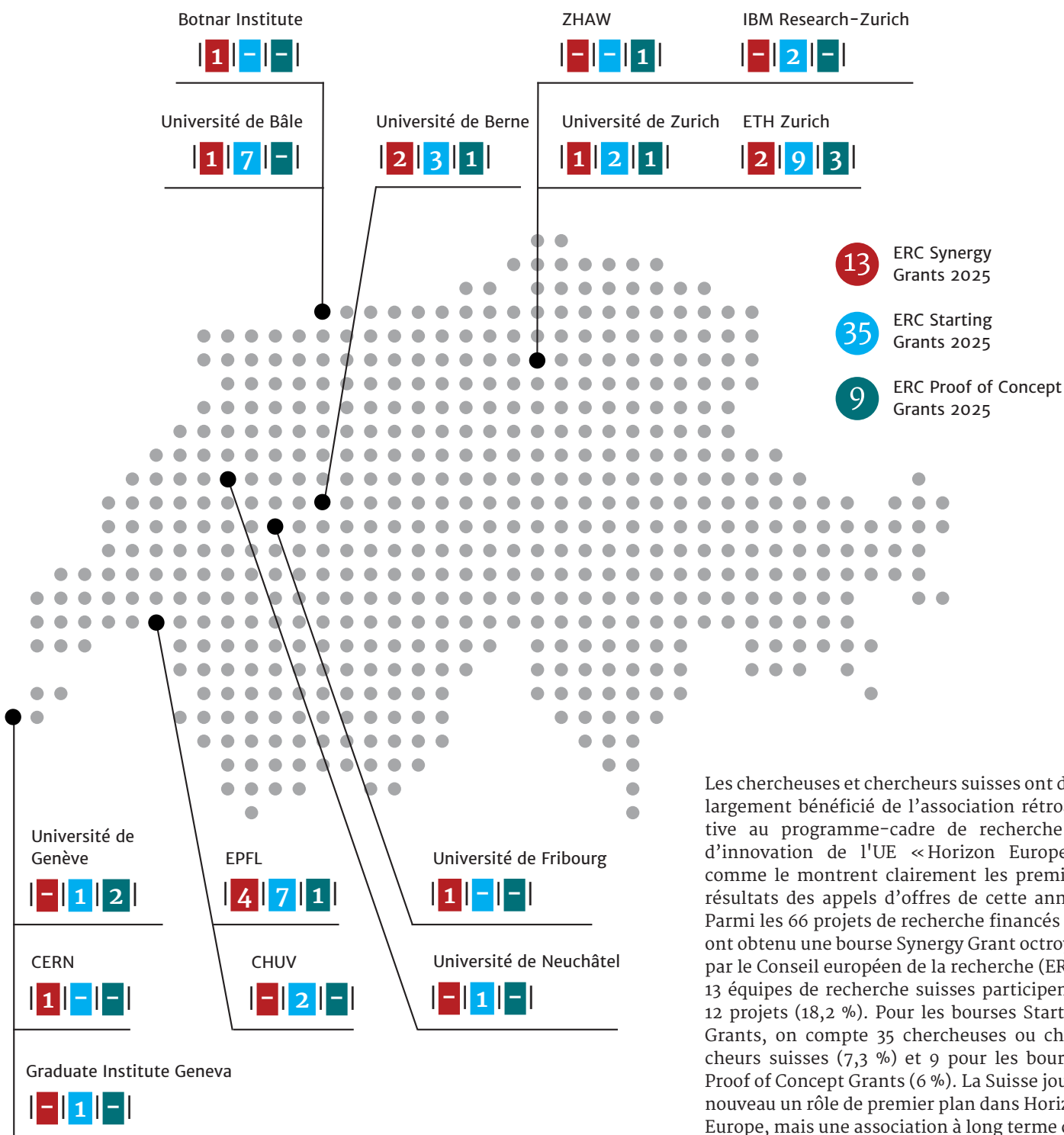
Le Conseil fédéral adoptera son message sur le paquet d'accords au printemps 2026. Ensuite, par leur vote sur les « Bilatérales III », le Parlement et le peuple suisses décideront si les actrices et les acteurs de la recherche et de l'innovation en Suisse pourront encore bénéficier des programmes de l'UE.

Assurer la prochaine génération

L'accord sur les programmes de l'UE constitue la pierre angulaire d'une éventuelle participation future à d'autres programmes de l'UE. À chaque génération de programmes, la Suisse peut décider à quels programmes accessibles aux pays tiers elle souhaite s'associer. La génération actuelle de programmes court jusqu'à fin 2027, et les discussions sur les programmes suivants sont déjà vives. En juillet 2025, la Commission européenne a présenté sa proposition pour le 10^{ème} accord sur les programmes de recherche et d'innovation de l'UE, qui s'échelonnent de 2028 à 2034. Le projet, avec un volume de 175 milliards d'euros, atteint le double du programme actuel. Face à l'intensification de la concurrence géopolitique, l'association aux programmes de la prochaine génération est décisive pour la place suisse de la recherche et de l'innovation.

FAITS & CHIFFRES

Départ réussi pour les chercheuses et les chercheurs suisses après l'association à Horizon Europe



Source: European Research Council (ERC)

Les chercheuses et chercheurs suisses ont déjà largement bénéficié de l'association rétroactive au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE «Horizon Europe», comme le montrent clairement les premiers résultats des appels d'offres de cette année. Parmi les 66 projets de recherche financés qui ont obtenu une bourse Synergy Grant octroyée par le Conseil européen de la recherche (ERC), 13 équipes de recherche suisses participent à 12 projets (18,2 %). Pour les bourses Starting Grants, on compte 35 chercheuses ou chercheurs suisses (7,3 %) et 9 pour les bourses Proof of Concept Grants (6 %). La Suisse joue à nouveau un rôle de premier plan dans Horizon Europe, mais une association à long terme dépendra de la mise en œuvre de l'accord entre la Suisse et l'UE.

BUDGET 2026 AVEC PITF 2027-2029

Un budget conforme au Message FRI

Les Chambres fédérales examineront durant la session d'hiver le projet de budget 2026 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2027-2029. Ce dernier respecte les prescriptions légales en matière de frein à l'endettement et il prévoit, dans l'élaboration du budget, la pleine contribution financière de la Suisse au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE, Horizon Europe. La proposition du Conseil fédéral pour le budget 2026 est conforme au message FRI adopté il y a un an par le Parlement. Plusieurs propositions minoritaires qui concernent le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation ont été déposées au sein de la Commission des finances du Conseil national : certaines visent à accroître, en 2026, les dépenses dans le domaine de la formation professionnelle, des hautes écoles et des établissements de recherche d'importance nationale; d'autres visent au contraire à réduire les moyens financiers alloués au domaine des EPF, à Innosuisse et à la coopération internationale en matière de recherche. La Commission des finances du Conseil des États ne propose aucune modification concernant le domaine FRI dans le budget du Conseil fédéral.

Le Réseau FUTURE recommande de rejeter toutes les propositions minoritaires de la Commission des finances du Conseil national visant à réduire les moyens alloués à la formation, à la recherche et à l'innovation. Ces coupes concernent la contribution financière au domaine des EPF, la contribution au logement pour le domaine des EPF, la contribution financière à Innosuisse ainsi que la coopération internationale dans le domaine de la recherche.

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE

La CSEC-N souhaite de nouveaux compléments de titre

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) recommande à l'unanimité à son conseil de suivre le Conseil des États et d'accepter le projet du Conseil fédéral visant à modifier la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Le projet prévoit notamment l'ancrage d'un droit à l'appellation pour les écoles supérieures, l'introduction des mentions «Professional Bachelor» et «Professional Master» pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure et l'introduction de l'anglais comme

langue d'examen supplémentaire possible. Une minorité de la commission, dont la proposition a été rejetée par 16 voix contre 9, demande en outre l'introduction d'une désignation spécifique «Professional Bachelor» accompagnée de la mention de la spécialisation correspondante lorsque le titre a été obtenu dans le cadre d'une formation reconnue au niveau fédéral dans une école supérieure.

Les hautes écoles suisses recommandent de soutenir la majorité de la CSEC-N (conformément au Conseil fédéral) concernant l'art. 44a, et de rejeter l'introduction d'une différenciation supplémentaire pour le titre de «Professional Bachelor». Cela nuirait à la cohérence et à l'intelligibilité du système des titres de niveau tertiaire en Suisse.

MINT

La CSEC-E favorable à des filières de bachelor intégrant la pratique

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) recommande à son conseil, par 10 voix contre 2, de suivre le Conseil national et d'approuver une modification de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles. Cette modification permettra aux hautes écoles spécialisées de proposer des filières d'études bachelor en mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique (MINT) intégrant une partie pratique en entreprise (PiBS). Jusqu'à présent, ces formations innovantes étaient régies uniquement par ordonnance, car encore en phase pilote. Elles doivent durer quatre ans et comprendre 40% de partie pratique en entreprise. La CSEC-E demande en outre d'accorder une plus grande importance à l'évaluation. Une minorité de la commission rejette le projet de loi, car elle estime qu'il n'est pas compatible avec le système actuel de formation et qu'il crée une base légale pour un nombre très limité de personnes.

Les hautes écoles suisses recommandent de suivre la majorité de la CSEC-E et d'ancrer ainsi dans la LEHE la base légale pour les filières de bachelor intégrant la pratique.